

Montréal, le 14 juin 2016

Mme Lynda Carrier
Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques en environnement
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Réponses aux nouvelles questions

Madame Carrier,

Veuillez trouver ci-joint les précisions suite aux réponses déjà fournies par Gaz Métro Solutions Énergie.

Que représenteraient les émissions de GES produites lors :

- *De la construction du réservoir : transport (camions, bétonnière, etc.) des multiples composantes (balance, compresseur, vaporisateurs, génératrice, pompes, etc.) du réservoir, fabrication du ciment, énergie nécessaire aux outils des multiples travaux, etc.);*
- *Et du transport quotidien des employés impliqués dans la construction du projet;*
 - *Avez-vous une stratégie pour compenser ces gaz à effet de serre ?*

Au stade d'avancement du projet, les contrats d'approvisionnement ne sont pas encore octroyés. Les lieux d'origine des matériaux et équipements ne sont pas connus et des hypothèses ont dû être posées en supposant la provenance de certains matériaux. Nous vous présentons dans le tableau 1 les principaux contributeurs de GES identifiés à ce jour lors de la période de construction :

Tableau 1

Activités	t CO ₂ eq	Base de calcul
Transport des matériaux / équipement ⁽¹⁾	100	100 000 km 35 L diesel /100 km
Fabrication du ciment	1 800	760 kg CO ₂ eq/t ciment 476 kg ciment/m ³ béton
Diesel – équipements de chantier ⁽²⁾	420	150 000 L diesel
Transport des travailleurs	840	30 800 personnes-jours <u>Hypothèses :</u> 300 000 heures-chantier 90 % local (70km/jour) 10 % hors région (300 km/jour) 13 L essence/100 km 15 % covoiturage
TOTAL	3160	

(1) Incluant la livraison du béton, du gravier/sable, de l'isolant, de l'acier structural et d'armature, les tendons post-tension, le vaporiseur, le compresseur et le transport des sols excavés hors site.

(2) Grues, pompes à béton, bélier mécaniques, rétrocaveuses, etc

Les émissions de GES de la construction 'annualisées' sur la durée du projet (17 ans) représentent une émission de l'ordre de 185 t CO₂ eq/an. Le chantier utilisera les lignes électriques et évitera ainsi l'utilisation de génératrices diesel et d'outils consommant du carburant pour les multiples travaux (évitements de 2 800 t CO₂ eq pour 1 million de litres de diesel).

Au Québec, la distribution des carburants et des combustibles, incluant les essences automobile et les carburants diesel, est encadrée par le règlement concernant le système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions de gaz à effet de serre du Québec. Conséquemment, les émissions de GES liées à des consommations d'essence et de diesel sont déjà compensées par l'application de ce système.

Veuillez recevoir, Madame, nos meilleures salutations.



David St-Pierre

Directeur, Projets majeurs GNL